

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5

### INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

### Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

### Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de construction 11 Laurier St./11 Rue Laurier 3C2, Place du Portage Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

### Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Aménagement de l'Édifice Sir I				
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
EP076-141420/A		2013-12-05		
		GETS Ref. No N° de réf. de SEAG PW-\$\$FG-356-64066		
		_		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME			
fg356.EP076-141420				
Solicitation Closes -	· L'invitation pre	end t		Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM			- 1	Eastern Standard Time
on - le 2014-01-22			- 1	EST
F.O.B F.A.B.	. Other Autres			
Plant-Usine: Destination: Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteu		•
Lagacé, Hélène		fg356		
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
(819) 956-0060 ( )		(819) 956-8335		
Destination - of Goods, Service	•			
Destination - des biens, service				
Sir Frederick Banting Research 251 Sir Frederick Banting Way				
Ottawa, Ontario				
Instructions: See Herein				

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
See Herein			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign (type or print)	on behalf of Vendor/Firm		
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



EP076-141420/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141420

File No. - N $^{\circ}$  du dossier fg356EP076-141420

### **INVITATION À SOUMISSIONNER**

### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

### LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

TPSGC limite la responsabilité de première partie de l'entrepreneur pour les travaux effectués dans les édifices bas, les édifices en hauteur ou les édifices patrimoniaux. Voir les modifications à la CG1.6 " Indemnisation par l'entrepreneur " de la R2810D aux conditions supplémentaires.

### **CONDITIONS D'ASSURANCE**

Les conditions d'assurance ont été modifiées. Consulter les conditions supplémentaires.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

EP076-141420/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20141420

File No. - N° du dossier fg356EP076-141420

### **TABLE DES MATIÈRES**

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Code de conduite et attestations, documentation connexe
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite optionnelle des lieux
IP05	Révision des soumissions
IP06	Résultats de l'appel d'offres
IP07	Période de validité des soumissions
IP08	Sites Web

### R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) (2013-06-27)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web http://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-claus

clauses-et-conditions-uniformisees-

http://ad	<u>chatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-c</u>
d-achat	<u>/5/R</u>
IG01	Code de conduite et attestations - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise - approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indus.

### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

COND	IIIONO OOI I EEMENI AMEO (O
CS01	Exigences relatives à la sécurité
CS02	Limitation de la responsabilité
CS03	Condition d'assurance

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

EP076-141420/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20141420

fg356EP076-141420

### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification	du	pro	iet

- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

### APPENDICE 1- LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE

### ANNEXE A - FORMULAIRE D'ATTESTATION D'ASSURANCE

EP076-141420/A

n

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141420

File No. - N $^{\circ}$  du dossier fg356EP076-141420

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

### IP01 CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS - DOCUMENTATION CONNEXE

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions générales aux soumissionnaires R2710T (2013-06-27) La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

- 1. a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
  - c. Instruction générales aux soumissionnaires; R2710T (2013-06-27)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis:
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les "Instructions générales aux soumissionnaires " sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="http://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">http://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

### IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

EP076-141420/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20141420

fg356EP076-141420

### **IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX**

Il y aura une visite des lieux le 17 décembre 2013 à 10h. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à l'entrée principale du 251 promenade Sir Frederick Banting, Ottawa, Ontario.

**Tenue vestimentaire** - Chaque membre du personnel de l'entrepreneur participant aux travaux devra posséder des chaussures de sécurité à semelle point vert certifiées CSA, ainsi qu'un casque et doit avoir une pièce d'identité avec photo. Tout mandataire de l'entrepreneur n'étant pas muni des équipements de sécurité requis se verra refuser tout droit d'entrée.

### **IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 819-956-1459.

### IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice "Appel d'offres" pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en télécopiant au numéro de télécopieur 819-956-1459.

### **IP07** PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EP076-141420/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

File No. - N° du dossier

20141420

fg356EP076-141420

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### **IP08 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues <a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl">http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl</a>

Achats et ventes <a href="http://achatsetventes.gc.ca/">http://achatsetventes.gc.ca/</a>

Sanctions économiques canadiennes <a href="http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra">http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra</a>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf</a>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <a href="http://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat">http://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat</a>

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction <a href="http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/contrats/echelles/index.shtml">http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/contrats/echelles/index.shtml</a>

Services de sécurité industrielle <a href="http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html">http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html</a>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html#f229">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html#f229</a>
TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html</a>

EP076-141420/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141420

File No. - N $^{\circ}$  du dossier fg356EP076-141420

### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

### **CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

- 1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
- 2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
  - a) en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.
  - b) en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5,000,000\$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20,000,000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

- 3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
- 4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
- 5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

EP076-141420/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141420

File No. - N $^{\circ}$  du dossier fg356EP076-141420

### **CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE**

### 1) Polices d'assurance

- L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

### 2) Période d'assurance

- Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

### 3) Preuve d'assurance

- Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- A la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

### 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

### 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur fg356

EP076-141420/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20141420 fg356EP076-141420

### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - Page " Contrat " une fois signée par le Canada;
  - Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:
  - Dessins et devis: C.
  - Conditions générales et clauses:

	•		
CG1	Dispositions générales	R2810D	(2013-04-25);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2012-07-16);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2010-01-11);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2010-01-11);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2882D	(2008-12-12);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2012-07-16);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Condit	ions supplémentaires;		
Justes	salaires et heures de travail - Conditions de travail	R2940D	(2012-07-16);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 R2950D (2007-05-25);			
Échelle	es des taux de salaire pour des contrats fédéraux de c	onstruction	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

- Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, recue avant l'heure et la e. date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions g. générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le quide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:
  - http://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformise es-d-achat
- 3. Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/contrats/echelles/index.shtml
- 4. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

EP076-141420/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141420

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

fg356EP076-141420

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg356

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Conversion d'un Laboratoire pour animaux à un labo de traitement, Centre de recherche Sir Frederick Banting, 251 promenade Sir Frederick Banting, Ottawa, Ontario.

Nom:		
Adresse:		
Téléphone:	Télécopieur:	NEA
SA03 OFFRE		
	u Canada d'exécuter les travaux du ents de soumission pour le montant	
(overimé d	\$ exclua n chiffres)	nt les taxe(s) applicables.

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

### SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les soixante (60) semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

### **SA07 GARANTIE DE SOUMISSION**

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales aux soumissionnaires.

### SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur fg356 EP076-141420/A Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME 20141420 fg356EP076-141420 Signature Date APPENDICE 1 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT **ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES** INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS

Solicitation No. - N° de l'invitation EP076-141420/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141420

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ fg356 \end{array}$ 

File No. - N° du dossier fg356EP076-141420

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### ANNEXE A FORMULAIRE D'ATTESTATION D'ASSURANCE

# ATTESTATION D'ASSURANCE Page 1 of 2

### **Généralités**

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Reine du chef du Canada représentée par le Ministre Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la des Travaux publics et des Services

gouvernementaux.

d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de avenant prévoyant la transmission au Canada d'un Les polices d'assurance doivent comprendre un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas la garantie d'assurance. Sans augmenter la limite de responsabilité, la police police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la doit couvrir toutes les parties assurées dans la distincte avait été émise à chacun d'eux.

## Responsabilité pollution des entreprises

équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité La limite de responsabilité doit avoir un plafond ne doit pas être inférieure à

1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant le plafond global.

## Responsabilté civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la demière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- Dynamitage.  $\widehat{\sigma}\widehat{\circ}\widehat{\circ}\widehat{\circ}\widehat{\circ}$
- Battage de pieux et travaux de caisson.
  - Reprise en sous-œuvre.
- Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$; a)
- année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par une telle limite. (q
- un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$. <u>ပ</u>

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

### Responsabilité maritime

comprendre une responsabilité additionnelle en matière de La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit collision et de pollution.

d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la Loi sur la responsabilité en matière maritime, L.C. international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.

La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou Canada, représenté par Travaux publics et Services dommage au navire, peu en importe la cause.

# Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure

l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement. à la garantie fournie par la plus récente édition des Le contrat doit permettre la mise en service et formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

dommages occasionnés par l'amiante, les champignons Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et et spores, le cyber et le terrorisme.

faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en matériel et équipement fourni par le Canada sur le doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance »

### Responsabilité aérienne

achat/5/R/R2900D/2)

aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages ncident ou par événement et suivant le plafond global La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par